



Annexe 2
Zone d'accélération
Energies Renouvelables



- Parcelle avec projet photovoltaïque sur toiture recensé (SYMIELEC/SPMV-2023)
- Parcelle avec bâtiments bailleurs sociaux (RPLS)
- Parcelle avec des bâtiments > 500 m² (fichiers fonciers)
- Zone d'activité économique (inventaire des ZAE)
- Zone à urbaniser hors ZAE (PLU)
- Autre zone d'accélération renseignée par la collectivité
- Zone d'accélération invalidée par la collectivité

